

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE DE CABANAC-ET-VILLAGRAINS (GIRONDE)

Date de convocation :
31/03/2025

Membres :

En exercice	18
Présents :	15
Votants :	17

Date d'affichage :
08/04/2025

Date de publication :
08/04/2025

Le 07 avril 2025 à 20h30 au foyer polyvalent

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Jean Georges CLAIR, Maire.

Étaient présents : Gabriel BEUGIN, Jean Georges CLAIR, Lionel COUBRA, Anne – Cécile DUCOSSON, Olivier FORÊT, Aurélia FOURNIER, Fabrice GUIRAUD, Nathalie KATSAMANTOU, Damien OBRADOR, Muriel PAILLER, Katia PÉDEMAY, Céline PELTIER, Tovo RABEMANANTSOA, Sophie SUBIRATS et Aurore VERDIER

Étaient représentés : Carine LASSOUANE par Lionel COUBRA et Vincent NEVOT par Anne-Cécile DUCOSSON

Absent : Daniel BORDES

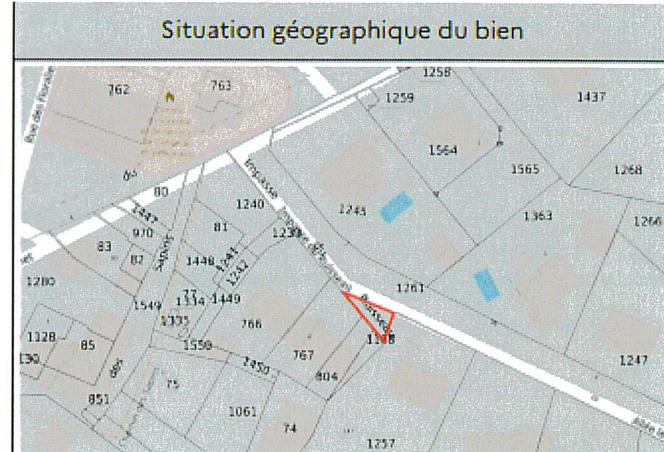
Secrétaire de séance : Katia PÉDEMAY

DÉLIBÉRATION N° 2025-23

OBJET : Vente d'une emprise non bâtie à détacher de la parcelle E 1261 et située en bordure de la voie du lotissement des Floralies

La commune est propriétaire de la parcelle E 1261 d'une superficie totale de 1 875 m² et constituant la voie du lotissement des Floralis.

Un riverain est intéressé pour acquérir une partie de cette parcelle pour une superficie d'environ 70 m². Cette partie de parcelle est un décrochet au niveau de la voie qui n'a aucun intérêt pour la commune.



Les Domaines, dans leur avis du 28 janvier 2025, ont estimé la vente de cette parcelle 10 € le m² assortie d'une marge d'appréciation de plus ou moins 10 %.

Appelé à délibérer, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- d'approuver la vente au prix de 10 € le m² d'une emprise non bâtie à détacher de la parcelle E 1261 et située en bordure de voie du lotissement des Floralies,
 - d'autoriser M. le Maire à signer tout avant contrat, l'acte de vente et tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

POUR : 17

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

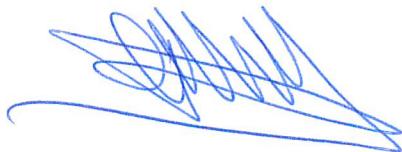
Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Pour copie conforme.
En mairie, le 07 avril 2025

Le Maire



Jean Georges CLAIR

La secrétaire de séance



Katia PÉDEMAY